

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 11 novembre 2003

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
 MM. Philippe DECREY et Claude DETRUCHE, Conseillers administratifs

M. José FISCHER, Président du Conseil municipal
 Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, JAQUET, STROUMZA et TOMASINI.
 MM. AGRANIOU, AMOUDRUZ, BROENNIMANN, DROZ, EHINGER, FAVRE, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusés :

Mmes EGGER, DESPLAND et KABY
 M. HYDE

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2003.
2. Assermentation de M. Ali Agraniou, Conseiller municipal, du groupe socialiste-verts, en remplacement de Mme Christine Ravier, démissionnaire. **(DA-03-27)**.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Pétitions
 - 6.1. Rapport de la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile du 25 septembre 2003. Discussion. Vote.
 - 6.1.1. Concernant la pétition « une zone résidentielle avec limitation de vitesse à 30km/h. aux chemins du Petit Bel-Air, des Mésanges et ruelles environnantes du plateau de Bel-Air ». **(RM-03-02)**
 - 6.1.2. Concernant la pétition « Vivre à Thônex » **(RM-03-03)**

- 6.2. Nouvelles pétitions. Discussion. Vote.
 - 6.2.1. Émanant des habitants du chemin du Bois-Des-Arts refusant la construction d'un bâtiment administratif et artisanal et demandant la fermeture à l'accès au chemin du Curé-Desclouds afin de mettre fin aux nombreuses nuisances.
 - 6.2.2. Émanant de l'Association Diabolo en faveur du projet d'installation du nouveau chapiteau du Théâtre-Cirque.
7. Projet de budget 2004 - Discussion et vote sur :
 - 7.1. Budget de fonctionnement, **(DA-03-23a)**
 - 7.2. Nombre de centimes additionnels, **(DA-03-23b)**
 - 7.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux, **(DA-03-24)**
 - 7.4. Indemnités versées au Conseil administratif, **(DA-03-25)**
 - 7.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-, **(DA-03-26)**
8. Fondation pour le logement de la commune de Thônex

Nomination de cinq personnes au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. Discussion. Vote. **(DM-03-08)**
9. Projets de délibération.
10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles et questions.

*

En ouverture de séance, M. José Fischer, Président, demande aux membres du Conseil municipal d'observer une minute de silence en la mémoire de M. Jean-Pierre Egger, récemment décédé, époux de leur collègue Mme Rose Marie Egger.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2003

Le procès-verbal est approuvé à l'Unanimité.
2. Prestation de serment de M. Ali AGRANIOU, Conseiller municipal, en remplacement de Mme Christine RAVIER, démissionnaire.

M. José Fischer, Président, se lève et demande à M. Ali Agraniou de se lever également et de répondre par « je le jure » ou « je le promets » au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

– *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Agraniou : « je le promets ».

Il est pris acte de son serment et la délibération suivante est acceptée :

- Vu l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'assermentation de

Monsieur Ali AGRANIOU

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. José Fischer, Président, informe ou porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

- 3.1. De Mme C. Wanner, de l'Association DIABOLO, courrier du 21 octobre 2003, concernant le dégagement de voitures périmées ainsi que l'amélioration de l'état du site sur lequel se trouve le Théâtre-Cirque.

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En lien avec notre dernière lettre du 7 octobre dernier, Mme Wanner , notre contact pour l'association, a eu une longue conversation téléphonique avec M. Claude Détruche, représentant de la commune de Thônex.

A cette occasion, une demande concrète quant à l'environnement du cirque fut posée, à savoir : dégagement des voitures « périmées » sur l'espace longeant le chemin de la Mousse, derrière le cirque - espace qui rentre aussi dans les projets d'embellissement de la commune.

Comme Mme Wanner l'a communiqué par téléphone le 20 octobre dernier à M. Détruche, réponse toute aussi concrète fut apportée dans la semaine suivante.

Par cette jeune collaboration active, nous partageons notre bonne foi et notre volonté, communes à la vôtre, d'améliorer le site de cette école de cirque.

Ainsi l'association Diabolo - partenaire active du Théâtre Cirque - fera le maximum tant pour répondre au mieux aux demandes de la commune de Thônex, que pour élaborer une relation fructueuse avec vous.

Toujours dans l'objectif de clarté, de communication, nous vous saurions gré de transmettre ce message aux associations éventuellement opposantes afin d'ouvrir un réel dialogue.

Peu de communes abritent une école des Arts du Cirque. A l'usage, nous parents, constatons qu'elle est aussi une formidable école de vie. C'est pourquoi, il nous tient à cœur de voir évoluer encore cette école de cirque et se tisser des liens, enfin positifs, avec la commune de Thônex.

Recevez, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations circassiennes.

M. le Président informe que ce sujet sera traité au point 6.2.2. de l'ordre du jour.

3.2. Le Bureau a décidé, dans sa séance du 3 novembre 2003, d'attribuer le Mérite Thônésien 2003 à « la Confrérie du Four à pain ». La cérémonie de remise du mérite aura lieu le mardi 10 février 2004, en même temps que la réception avec les jeunes et nouveaux citoyens de Thônex.

3.3. À 23h. nous passerons directement au point 10 de l'ordre du jour - *Propositions du Conseil administratif.*

4. Communications du Conseil administratif

4.1. Mme Isabel RoCHAT, Maire

4.1.1. Présidence du Grand Conseil

Le mardi 2 décembre 2003 à 18h.30 nous recevrons officiellement à la salle des fêtes M. Pascal Pétroz, habitant de notre commune, qui sera prochainement élu à la présidence du Grand Conseil.

4.1.2. Écoles

Le Conseil administratif tient à féliciter pour leurs excellentes performances dans le cadre « Genève nage 24 heures » l'école Adrien-Jeandin qui a parcouru 99.6 km et qui termine 2^{ème} derrière celle du Bois-Des-Arts, qui a remporté cette manifestation.

4.1.3. Patrouilleuse scolaire

Nous n'avons pas encore trouvé la personne qui s'occupera de faire traverser les enfants à la sortie de la route Blanche sur l'avenue Adrien-Jeandin. Pour l'instant, cette mission reste accomplie par les ASM.

4.1.4. Restaurant scolaire

Nous saluons l'ouverture du nouveau restaurant scolaire à la rue de Genève qui a commencé son activité au retour des vacances d'octobre.

4.1.5. Petite enfance

Jeudi prochain, le 13 novembre, une réunion est agendée avec les Conseillères administratives déléguées des deux autres communes chênoises et nous prendrons connaissance de la première approche de l'étude demandée à M. Jean-Paul Bari, consultant en gestion publique (Phronesis Consulting), concernant l'étude sur l'état des lieux et des besoins en matière de structures d'accueil de la petite enfance. Ces résultats seront ensuite transmis aux commissions concernées des trois communes dans le courant du mois de décembre.

4.1.6. Journée des filles

Pour la première fois, la commune de Thônex s'associe à cette journée. Un programme a été établi à l'attention des filles des employés communaux qui désirent participer à cet événement qui aura lieu le jeudi 13 novembre prochain.

4.1.7. Urbanisme

Le 29 octobre lors d'une séance de l'association des communes genevoises, M. Moutinot nous a expliqué la problématique des plans directeur communaux, notamment de leur validation afin qu'ils soient conforme au plan directeur cantonal adopté en 2001.

Pour notre commune, nous avons déjà adopté notre plan directeur en 1999. Il nous reste à le faire valider dans les trois ans, ceci à partir du 25 janvier 2003. Il va falloir que l'on aborde rapidement ce sujet pour que toutes les étapes soient respectées dans les délais soit : le vote par le Conseil municipal et l'approbation par le Conseil d'État.

4.1.8. Plan de site de Villette

Une dernière réunion aura lieu la semaine prochaine avec les mandataires, au DAEL, et ce plan sera présenté le mardi 25 novembre 2003 à la commission de l'Urbanisme & Développement durable. Il est à relever que les propriétaires concernés ont tous été reçus afin d'être entendus et une communication sera faite en principe dans le courant du mois de décembre.

4.1.9. Communaux d'Ambilly

Un projet de délibération du Conseil administratif, conforme à la loi, est actuellement en préparation et vous sera présenté lors de la séance du 16 décembre prochain.

Nous allons donc respecter l'article 36, lettre d) de la loi sur l'administration des communes ainsi que la constitution genevoise et son article 68, lettre e).

Toutefois, nous devons reconnaître que nous n'avons jamais vraiment eu de débat à ce sujet en commission ; les raisons en sont diverses et nous ne nous étendrons pas sur ce sujet ce soir. Mais il faut quand même souligner que tant l'initiative, les diverses propositions et résolutions faites par pratiquement tous les groupes représentés autour de cette table ont souffert d'une configuration émotionnelle extrêmement préjudiciable à un débat d'idées concret que ce périmètre mérite. Nous nous devons donc d'en parler.

Notamment, du projet de délibération déposé le 23 avril 2002 par le groupe socialiste concernant le développement du secteur des communaux d'Ambilly, projet qui a été renvoyé en commission. Cette dernière s'est réunie à maintes reprises et qui n'a jamais traité de ce sujet.

Le Conseil administratif se refuse de débattre de cette proposition dans l'urgence avant le délai légal pour la mise en conformité de l'initiative et propose de reprendre dans le calme l'ensemble des résolutions et projets de délibérations en dehors du contexte émotionnel suscité par l'initiative.

En résumé, le Conseil administratif proposera un projet de délibération de mise en conformité de l'initiative. Si celui-ci devait être refusé le 16 décembre, une votation populaire sera organisée comme le prévoit la loi.

4.1.10. Agenda 21

Une importante documentation m'a été remise par M. EPALLE, je pense que les choses vont assez rapidement se mettre en route. D'autre part, j'ai demandé à faire partie d'un groupe de travail qui a été initié par la commune de Lancy qui se trouve à peu près dans la même situation que Thônex.

4.2. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

4.2.1. ASM

Comme vous avez pu le lire dans la presse, une convention a été signée avec la commune de Puplinge pour qu'un ASM consacre 25% de son temps à cette commune. Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2003.

4.2.2. CSSM

Dimanche 16 novembre à 10h. les communes chénoises organisent un entraînement en vue de la course de l'Escalade. J'invite les Conseillers sportifs à venir prendre part à cette manifestation au CSSM.

4.2.3. Place de jeux – salle des fêtes

Lors de la dernière législature un projet a été présenté par deux fois en commission ce qui avait donné lieu à certaines remarques dont nous avons désormais tenu compte. Ce projet sera présenté le 27 novembre aux commissions des Finances et Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emplois, Voirie & Cimetière.

Il est à noter que l'on ne parle plus uniquement d'une place de jeux mais d'un parc avec jeux pour enfants et lieu de promenade.

4.2.4. Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux)

L'objectif est une évacuation générale des eaux en séparatif. Cette opération est du ressort communal et nous bénéficions d'une subvention fédérale, pour autant que le mandat soit attribué avant le 11 septembre 2004.

Comme beaucoup de municipalités ce dossier sera traité sur la base d'un regroupement de communes qui comprend Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Vandoeuvres et le cahier des charges est déjà en préparation auprès d'un mandataire.

4.2.5. Agrandissement de l'administration communale

On se rappelle qu'il restait deux projets à l'étude pour cet objet. Le Conseil administratif a dû écarter la variante dite « Maunoir » car nous n'avions pas les assurances juridiques nécessaires pour un projet dont la vente du terrain et la construction selon la solution « clef en main ». Ce projet tel que présenté est donc abandonné.

Nous travaillons actuellement sur le dossier qui prévoit cet agrandissement sur le parking existant.

4.2.6. Déchetteries

Un certain nombre de remarques avaient été faites lors d'une commission de l'Environnement. Dans un premier temps, nous avons installé deux nouvelles déchetteries à savoir : une au bas de la rue de Genève et une au chemin du Foron.

Nous avons constaté que dans les zones à forte densité de population, la solution actuelle n'apporte pas satisfaction car les déchetteries sont trop décentralisées et les gens ont tendance à tout jeter aux ordures ménagères et ne pas faire l'effort de se déplacer pour effectuer un tri.

Nous avons pris contact avec les régies et propriétaires concernés pour essayer de trouver une solution afin de remédier à ce problème.

4.2.7. GICAL

Depuis de nombreux mois les assemblées du GICAL sont reportées. La dernière a eu lieu le 5 novembre à Anières et nous avons appris que pour différentes raisons la conclusion de l'étude que doivent faire les SIG a été reportée et nous ne connaissons pas avant plusieurs mois la position des SIG quant à la reprise de ce dossier.

Ce qui ressort, en premier lieu est que le coût initial a été fixé à Fr 12'620'000,-, soit 30% de plus que le prix fixé au départ. Le prix de la tonne de déchet serait de Fr 220,- à Fr 230,- pour autant que la capacité maximale soit atteinte. Cela signifie qu'en compétitivité cela devient très difficile. Nous avons également appris que les SIG sont également en charge de la remise en activité du « Nant de Châtillon » et nous avons l'impression que tant que ce problème n'est pas réglé ils ne vont pas s'occuper de la rive gauche.

En ce qui concerne les procédures juridiques, le GICAL a définitivement reçu l'autorisation de construire ; l'autorisation d'exploiter a également été délivrée mais elle n'est pas encore exécutoire et nous nous trouvons déjà avec certains recours à ce sujet. Ceci va, de nouveau, donner à lieu à plusieurs mois de procédures au tribunal administratif.

Certains problèmes apparaissent également avec le propriétaire du terrain, ils sont d'ordre financier, foncier ainsi que le respect de certains délais.

Le Président du GICAL n'a pas le moral au beau fixe, il est d'ailleurs intervenu auprès du Conseiller d'État responsable de ce dossier, mais on ne peut pas dire que l'enthousiasme est débordant. Pour toutes ces raisons les représentants des communes ont voté, à l'unanimité, en faveur d'un processus d'abandon de ce projet à l'emplacement actuel.

4.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

4.3.1. Route Blanche

Plusieurs lettres ont été envoyées à l'OTC, au DAEL et aux TPG pour remédier au problème des enfants qui traversent cette route pour prendre le bus.

Je vous donne lecture d'un courrier envoyé par l'OTC à l'attention de Mme Rochat en date du 3 novembre dernier, qui donne réponse à sa lettre du 11 août 2003 :

Concerne : Route Blanche, ligne 27 des TPG -arrêt de Thônex-Vallard

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier du 11 août 2003, qui a retenu toute notre attention. Nous tenons tout d'abord à nous excuser vivement de ne pas vous avoir répondu plus tôt.

Nous avons attentivement étudié votre demande de créer un nouvel arrêt sur la route Blanche du côté de l'avenue Adrien-Jeandin, au sein de notre office et en collaboration avec le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et les TPG.

La création de ce nouvel arrêt de bus supposerait son implantation à proximité de la station d'essence BP sur la route Blanche. Un cheminement piéton devrait par conséquent être sécurisé à travers de la station BP et le long de la route en sens unique reliant la route Blanche à l'avenue Adrien-Jeandin, ce qui suppose des aménagements importants. De plus, l'arrêt TPG serait localisé dans des voies d'entrecroisement (voie d'accélération des camions sortant de la douane et voie d'accès à la station BP), ce qui pose de sérieux problèmes de sécurité.

Au vu de cette analyse, nous sommes au regret de vous annoncer que nous ne pouvons malheureusement pas satisfaire la volonté de votre commune.

Mais, notre office est convaincu de la nécessité de permettre aux habitants riverains de l'avenue Adrien-Jeandin de pouvoir utiliser cette ligne de bus 27, au moyen d'une traversée piétonne sur la route Blanche. A cet effet, nous avons saisi le DAEL en vue de l'acquisition de terrain pour aménager un cheminement piéton depuis le restaurant « La Terrasse » jusqu'aux feux de signalisation de la plate forme douanière. La signalisation lumineuse, actuellement en place pour permettre le rebroussement des bus, a été conçue dès le départ en tenant compte d'une traversée piétonne sécurisée.

Si vous le souhaitez, nous sommes disposés à venir vous exposer ce projet en détail.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

Bien entendu nous avons demandé à voir ce passage à piétons sécurisé et la commission de la Circulation sera tenue au courant.

4.3.2. Hameau de Fossard

Nous avons eu une rencontre avec M. ZANELLA le 5 novembre. Bien qu'animée, cette discussion a été tout de même constructive. Le chemin La Craz, qui est privé, a déjà fait l'objet de marquages au sol demandés par l'Association en accord avec l'OTC. La commune va demander une autorisation pour poser deux coussins « Berlinois » dans le Hameau à la suite des chicanes déjà installées. En principe lorsque ces aménagements auront été faits le problème du Hameau de Fossard sera réglé.

4.3.3. Chemin du Bois-Des-Arts

PROMOLAC a fait opposition à la mise en zone de rencontre de ce chemin. Le Conseil administratif a immédiatement réagi dans le but de faire lever cette opposition. Cette affaire reste donc à suivre.

4.3.4. Sortie du Curé-Desclouds sur l'avenue de Thônex

Le Tribunal Fédéral a donné partiellement raison à PROMOLAC et le Conseil administratif va donc reprendre l'étude de ce dossier d'une manière plus généralisée en y englobant tout le périmètre.

4.3.5. CASS

Lors de la dernière réunion de l'ACG nous avons eu un exposé concernant la nouvelle organisation des CASS. Je prendrai contact avec le Président de la commission Sociale afin qu'une information puisse être donnée.

4.3.6. Sapeurs-pompiers

Dans cette même séance (réunion de l'ACG) nous avons également abordé la nouvelle organisation des compagnies des sapeurs-pompiers. Notre compagnie fonctionne déjà selon ce qui est prévu dans la nouvelle organisation.

Nous avons appris que les coûts du SIS ne vont pas diminuer et la sécurité civile incite les communes à trouver des accords intercommunaux. Le 18 novembre une séance aura lieu avec les Conseillers administratifs des communes chénoises et nous allons essayer de trouver une synergie allant dans ce sens qui pourrait permettre de réduire les coûts.

4.3.7. Centre de Loisirs

Une nouvelle structure a été mise en place, nous avons un coordinateur et les choses se passent d'une manière très positive. Une assemblée générale est prévue le 3 décembre prochain où un point sur la situation sera donné.

4.3.8. Fête de l'Escalade

Celle-ci aura lieu le vendredi 12 décembre et le Conseil administratif espère qu'une grande partie des Conseillers municipaux viendra prêter main forte à l'organisation.

5. Rapport des commissions

M. le Président passe la parole aux Présidents ou vice-présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports des commissions :

5.1. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 7 octobre 2003 :

1. Demandes de subventions :

La commission a examiné les demandes des groupements suivants :

- Chœur Arte Musica*
- Adoscène*
- Le Théâtrochamp*
- Théâtre-Cirque*

La proposition de reconduire les Fr 12'000,- au Théâtrochamp a été acceptée par 7 oui et 1 abstention. En ce qui concerne le Théâtre-Cirque, il a été décidé que la subvention de Fr 8'000,- serait versée lorsque M. Challande aura procédé à la remise en état des espaces extérieurs de la parcelle.

2. Comité des fêtes

Des informations ont été données concernant la fête du Country. Le Jazz sera à l'honneur pour la deuxième fois l'année prochaine et l'on envisage d'organiser la présentation de pièces de théâtre pendant une ou deux semaines. Il est question d'élargir la palette des manifestations afin d'animer la salle des fêtes.

5.2. Mme Doris Constantin, vice-présidente du Conseil municipal, donne lecture des conclusions du rapport de la séance en commissions Réunies du 9 octobre 2003, qui avait comme unique point à l'ordre du jour « Les Communaux d'Ambilly » :

Lors de cette séance nous avons reçu M. Laurent MOUTINOT, Conseiller d'État et Mme Sophie LIN, Directrice adjointe à la Direction de l'aménagement du territoire.

Le rapport d'Urbanisation du PAC des communaux d'Ambilly est distribué et M. Moutinot précise que ce secteur a déjà été traité dans le plan directeur précédent. Le canton souhaite que la première étape débute rapidement l'évolution du secteur correspond au plan directeur cantonal validé par la Confédération.

Mme LIN présente son exposé en quatre point :

- la politique d'urbanisation du canton,*
- les actions lancées par le DAEL dans le périmètre,*
- les démarches préliminaires concernant l'urbanisation,*
- le contenu du rapport qui lance la mise en route opérationnelle des études.*

Le plan directeur cantonal prévoit de réaliser 32.000 logements. Les Communaux d'Ambilly font partie des objectifs compris dans ce plan directeur. Un mandataire a été désigné pour étudier le type et la qualité de vie dans ces futurs quartiers.

Le rapport réalisé par un groupe de travail définit :

- le projet,*
- le calendrier,*
- les modalités et compétences concernant la procédure,*
- la garantie d'une desserte efficace, tant routière que par les transports publics,*
- le respect du paysage et du site de Belle-Idée,*
- l'intégration des futures habitations dans l'existant,*
- et un processus de concertation.*

Il a été demandé à M. MOUTINOT des garanties pour que les travaux se fassent par étapes, ce dernier a répondu qu'il est possible de le préciser dans les lois de déclassement.

Remarque a été faite à M. MOUTINOT que l'on a l'impression que les décisions ont déjà été prises et que l'on a de la peine à imaginer une concertation avec 50 partenaires. Il nous a répondu que de nombreux points restent encore ouverts et que lorsque trop de personnes sont concernées il faut préciser certains éléments. Il faut urbaniser et l'on ne construira pas de villa dans ce secteur, la commune peut participer au niveau du pilotage politique, la concertation existe mais n'est pas un droit de veto.

A la question de savoir si la crise du logement devient une préoccupation communale comment pourrait-on répartir le coût des aménagements ? Il est répondu que le Conseil municipal peut envoyer une motion au Grand Conseil pour demander que le Canton prenne à sa charge le surcoût financier de projets particulièrement lourds.

Au sujet de l'initiative, si l'invite est acceptée et validée la commune devra s'opposer par tous les moyens légaux à l'urbanisation, M. MOUTINOT constate que cela va mettre la commune dans une situation difficile, mais cela ne l'arrêtera pas dans la réalisation de ce projet.

Il a également été demandé si, à terme, le besoin en logements correspond aux prévisions ? Il a été répondu qu'il n'y a pas eu de réduction de la population et de plus en plus les personnes habitent de manière individuelle ce qui implique un besoin de logements.

M. MOUTINOT précise que la densité n'a pas encore été fixée et qu'aucune option n'a été prise à ce sujet.

Un commissaire a constaté que le pouvoir de la commune était limité et a demandé si la commune pouvait proposer un projet et comment consulter le département. M. MOUTINOT a répondu qu'il se réjouirait si la commune présentait un projet mais qu'il serait plus habile d'influencer le cahier des charges et que cela coûterait moins cher.

L'esprit des réponses de M. MOUTINOT nous a laissé comprendre que la concertation avec la commune était « presque une fleur » et que si les considérations communales et les préavis allaient dans le sens de ses décisions il les prendrait en compte. Sinon, malheureusement, il passerait outre.

- 5.3. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 21 octobre 2003 :

La commission sociale s'est réunie pour la première fois le 21 octobre dernier, en présence de Monsieur Philippe Decrey, Conseiller administratif, Madame Küng et Monsieur Diserens de l'administration municipale, avec à l'ordre du jour :

- *l'attribution de l'aide sociale 2003,*
- *l'attribution de l'aide humanitaire 2003*

et pour terminer un point « Divers ».

Il y a lieu de remercier ici les commissaires de la commission pour leur célérité qui nous a permis, à la différence d'autres années, de pouvoir respecter l'ordre du jour et de pouvoir traiter de ces deux sujets en une seule et même séance.

Les critères d'attribution ont été respectés de manière scrupuleuse, sauf pour quelques cas particuliers.

Concernant l'attribution de l'aide sociale, la commission a attribué Fr 69'000,- sur les Fr 75'000,- de budget, la différence restant en mains du Conseil administratif pour des aides extraordinaires et ponctuelles.

L'aide humanitaire a quant à elle été soutenue avec le montant de Fr 67'000,- sur les Fr 100'000,- au budget étant entendu que quelques dossiers restent encore en suspens. L'excédent revenant également au Conseil administratif.

Il est à noter que la Ville de Thônex ne se trouve pas loin des recommandations de la Fédération genevoise de coopération qui recommande d'attribuer 0,7% du budget cantonal et municipal à l'aide humanitaire.

Dans les points « divers », nous avons abordé la question du service de l'emploi qui, durant les 6 derniers mois, a traité plus de 1.500 dossiers sur lesquels il faut compter 500 dossiers concernant des personnes de la Ville de Genève, de la rive droite et des communes de la rive gauche autres que celles des Trois Chênes. L'Office cantonal de l'emploi a été approché pour participer au financement de la structure, proposition refusée. Par contre, un certain nombre de communes sont d'accord d'entrer en matière sur la base d'un montant de Fr 95,- par consultation. Pour les autres communes, les Conseillers administratifs chênois ont donné l'instruction au service de l'emploi de refuser les consultations.

La commission prévoit d'auditionner dans de prochaines séances le travailleur hors murs ainsi que le coordinateur du CASS, voire M. Unger, Conseiller d'État, pour une information complémentaire concernant l'évolution des CASS.

6. Pétitions

6.1. Rapport de la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile du 25 septembre 2003.

6.1.1. Concernant la pétition « une zone résidentielle avec limitation de vitesse à 30km/h. aux chemins du Petit Bel-Air, des Mésanges et ruelles environnantes du plateau de Bel-Air ». (RM-03-02)

M. Martin-Paul Broennimann, Président de la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 septembre 2003 :

- *Il y a eu examen de cette pétition et des précisions ont été données par le service technique. Nous avons appris que la commune de Chêne-Bourg envisage une mise en zone de 30km/h. de tout le secteur. Le Conseil administratif a d'ailleurs déjà pris contact avec cette commune.*

A l'unanimité les commissaires ont décidé du renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

La discussion est ouverte :

M. Vacheron relève qu'il est positif que l'on arrive à concrétiser ce projet dont on parle depuis de nombreuses années. Il semble en effet, que la commune de Chêne-Bourg ait enfin décidé d'aller de l'avant.

- M. Decrey : nous sommes actuellement dans la phase de la demande d'autorisation auprès de l'OTC et je profite de préciser que des contrôles de vitesse seront demandés.

La parole n'étant plus demandée, Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu l'art. 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'art. 41 du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition intitulée « pour une zone résidentielle avec limitation de vitesse à 30km/h. aux chemins du Petit Bel-Air, des Mésanges et ruelles environnantes du plateau de Bel-Air »,
- Attendu que dans sa séance du 25 septembre 2003 la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile a conclu au renvoi au Conseil administratif de cette pétition étant donné que la commune de Chêne-Bourg a entrepris une étude de mise en zone 30km/h. de ce périmètre et que la commune de Thônex y est associée,
- À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL D É C I D E

1. De confirmer la décision de la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et de renvoyer la pétition susmentionnée au Conseil administratif.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

6.1.2. Concernant la pétition « Vivre à Thônex » (RM-03-03)

M. Martin-Paul Broennimann, Président de la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 septembre 2003 :

- *Cette pétition demande la création de larges zones limitées à 40km/h. sur le territoire communal. Après examen de la situation sur carte, il s'avère que cette mesure est presque excessive car elle reviendrait à mettre la quasi-totalité de la commune à 40km/h., y compris les zones de transit et les routes cantonales, chose qui paraît difficile à réaliser. La commission a pris connaissance d'une liste de mesures actuellement en cours de réalisation et qui va dans le sens des pétitionnaires. C'est la raison pour laquelle la commission a voté à l'Unanimité au classement de cette pétition.*

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu l'art. 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'art. 41 du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition cantonale et communale « Vivre à Thônex »,
- Attendu que dans sa séance du 25 septembre 2003 la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile a conclu au classement de cette pétition car bien que les propositions soient intéressantes, celles-ci sont pour diverses raisons impossibles à réaliser, de plus la commune entreprend des travaux allant dans le sens demandé par les pétitionnaires,
- À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

3. De confirmer la décision de la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et de conclure au classement de la pétition susmentionnée.
4. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

6.2. Nouvelles pétitions

6.2.1. Émanant des habitants du chemin du Bois-Des-Arts refusant la construction d'un bâtiment administratif et artisanal et demandant la fermeture à l'accès au chemin du Curé-Desclouds afin de mettre fin aux nombreuses nuisances.

M. le Président donne lecture de la lettre d'accompagnement ainsi que du texte de la pétition :

Madame le Maire,

Les habitants du chemin du Bois-Des-Arts vous présentent leurs sincères félicitations pour votre élection en qualité de Maire de la Commune de Thônex.

Soucieux de leur qualité de vie, les riverains du chemin du Bois-Des-Arts, prennent la liberté de vous remettre ci-joint une pétition et osent espérer améliorer leur qualité de vie et retrouver la tranquillité perdue depuis la construction des immeubles avoisinants.

Nous soulignons que l'autoroute apporte déjà des nuisances non négligeables en matière de bruit, luminosité la nuit et pollution. D'autre part, nos enfants souffrent d'un climat d'insécurité pour les raisons suivantes :

- 1) Absence de trottoirs pour aller et venir de l'école,
- 2) Manque de visibilité en sortant de la cour des 75 à 81 chemin du Bois-Des-Arts (nombreux risques pour les voitures sortant de leurs box).
- 3) Certains enfants sont terrorisés et n'osent pas aller jouer à l'école car des jeunes en provenance de la France viennent les « racketter » en les menaçant avec des armes blanches.
- 4) Leurs vélos et trottinettes disparaissent.
- 5) Des personnes ne résidant pas dans nos allées (75 à 81) viennent rôder la nuit en état d'ébriété, perturbant les locataires des immeubles susmentionnés.

Dans l'attente d'une qualité de vie paisible et harmonieuse pour tous et particulièrement pour nos enfants, nous vous présentons, Madame le Maire, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre parfaite considération.

Texte de la pétition :

LES HABITANTS DU CHEMIN DU BOIS-DES-ARTS
1226 THÔNEX GE

Les habitants du chemin du Bois-Des-Arts,

- 1) Refusent la construction du bâtiment administratif et artisanal prévu prochainement afin de préserver le terrain de jeux des enfants résidant au Curé-Desclouds,
- 2) Demandent la fermeture à l'accès au Curé-Desclouds afin de mettre fin aux nombreuses nuisances, bruit incessant des voitures, motos, pollution, conduite trop rapide des automobilistes venant et allant au Curé-Desclouds provoquant des risques réels d'accident et mettant en danger les enfants sortant de l'école ainsi que tous les piétons.

M. le Président précise que cette pétition a recueilli 23 signatures d'habitants de ce chemin, tous domiciliés entre les numéros 75 et 83 chemin du Bois-Des-Arts. Puis, il Informe les membres du Conseil municipal que le Bureau propose de renvoyer cette pétition aux commissions suivantes :

- Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile,
- Urbanisme & Développement durable.

Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable : nous venons de recevoir une nouvelle pétition allant dans le même sens de la part des habitants du chemin du Curé-Desclouds et il est vraiment important que nous ayons un débat à ce sujet en commission.

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports : je me joins aux paroles de Mme Rochat.

La discussion est ouverte :

Mme Desjacques Carnegie : à la lecture de la lettre de ces habitants on constate que des problèmes de sécurité sont également évoqués, ne devrait-on pas prévoir de renvoyer cette pétition dans la commission concernée ?

M. Vacheron : notre groupe est favorable au renvoi en commissions de cette pétition. Il faut préciser que le problème touchant à la sécurité était mentionné dans la lettre qui accompagnait la pétition et que cette dernière ne traite pas de cet objet, ceci juste pour rappeler le formel dans le traitement des pétitions.

De plus, la nouvelle pétition des habitants du Curé-Desclouds comporte plus de 300 signatures. Il est donc important qu'un débat ait lieu, tout en sachant que la parcelle visée par la construction d'un bâtiment administratif et artisanal est privée ce qui en réduit la marge de manœuvre de la commune. D'autre part, il est à noter qu'en ce qui concerne la circulation la mise en zone de rencontre du chemin du Bois-Des-Arts pourrait être une réponse aux inquiétudes des habitants.

- Mme Rochat : concernant l'aspect sécuritaire, je tiens à préciser que le Conseil administratif s'occupe de ce dossier ; de nombreuses réunions ont eu lieu avec la police et les douanes à ce sujet mais en effet, on peut imaginer qu'une commission Sécurité se réunisse à ce sujet.

En ce qui concerne la construction d'un bâtiment administratif et artisanal, il faut savoir que ce dernier était prévu dans le plan localisé de quartier « Thônex-Village », nous avons d'ailleurs abordé ce sujet avec l'association des habitants du chemin du Curé-Desclouds. Nous leur avons expliqué que les autorités ne peuvent pas aller à l'encontre d'un plan localisé de quartier voté.

Cet état de fait va supprimer un espace vert pour les enfants de ce quartier mais ceux-ci peuvent venir jouer sur l'espace fête devant la Mairie et nous allons d'ailleurs installer deux buts de foot.

Mme Jaquet : il serait bien de réunir les deux associations pétitionnaires du chemin du Bois-Des-Arts et du chemin du Curé-Desclouds étant donné qu'elles ont les mêmes revendications. On peut constater que dans sa globalité le plan localisé de quartier n'a pas été respecté, donc si la commune ne peut pas intervenir sur la construction du bâtiment administratif et artisanal il faudrait peut-être intervenir auprès du DAEL.

M. Forte suggère une séance de commissions réunies afin de pouvoir aborder point par point les éléments soulevés par les pétitionnaires.

- M. Decrey : pour ma part, je pense qu'il faut cibler les problèmes et une séance en commissions réunies n'est peut-être pas la meilleure solution.

M. Grandgirard : je suis favorable au renvoi de cette pétition, ainsi que celle à venir dans les trois commissions citées car c'est de cette manière que l'on trouvera des solutions pour ce quartier.

M. Vacheron : il faudrait envisager une étude beaucoup plus globale pour la jeunesse dans ce quartier afin qu'elle puisse vivre dans les meilleures conditions possibles.

M. Forte : je retire ma proposition d'envoyer cette pétition en séance de commissions réunies et je tiens à relever que les habitants de ce quartier ont droit à une certaine qualité de vie qui passe par une amélioration de la circulation et des espaces verts mais également par la sécurité et la tranquillité.

Au vote :

- *A l'Unanimité, il est accepté de renvoyer cette pétition dans les commissions suivantes :*
 - *l'Urbanisme & Développement durable,*
 - *Circulation, Transports*
 - *Sécurité*

6.2.2. Émanant de l'Association Diabolo en faveur du projet d'installation du nouveau chapiteau du Théâtre-Cirque.

(Lettre lue au point 3.1. de l'ordre du jour).

M. le Président donne lecture du texte de la pétition :

PÉTITION ADRESSÉE A LA COMMUNE DE THÔNEX

Le projet d'installation du nouveau chapiteau du Théâtre Cirque - École de Cirque de Genève - est confronté à un préavis défavorable de la part de la commune de Thônex. Nous, élèves, parents d'élèves et utilisateurs des infrastructures, soutenons ce projet afin d'optimiser la qualité de l'accueil, de l'enseignement et surtout de la sécurité.

Puis, il informe que le Bureau propose au Conseil municipal de renvoyer la pétition à la commission des Travaux & Bâtiments.

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux et Bâtiments : le Conseil administratif n'a aucun grief concernant l'activité du cirque.

Cependant, le Conseil administratif a décidé de faire recours contre le projet de nouveau chapiteau car il faut rappeler qu'à l'époque les riverains ainsi que l'association Moillesulaz-Foron / Thônex-Nord avaient recouru contre l'implantation du cirque à cet endroit car la parcelle n'est pas destinée à ce genre d'activité.

De plus, le nouveau chapiteau est nettement plus important que celui existant. A titre de comparaison la hauteur de celui-ci passe de 8m à 12.50m. Malgré les préavis négatifs du Conseil administratif, le DAEL est passé outre et a délivré l'autorisation, chose que nous ne pouvons accepter. En conclusion, l'activité déployée par cette école de cirque est défendable, mais l'emplacement l'est moins.

La discussion est ouverte :

Mme Stroumza : j'appuie ce renvoi en commission des Travaux & Bâtiments car il faut rappeler que lors d'une séance de conciliation entre le Théâtre-Cirque, la commune et le Département un certain nombre d'engagements ont été décidés et aucun de ces engagements ont été tenus à ce jour. Il est important de pouvoir tout mettre à plat dans une séance de commission.

Il y avait, notamment, une proposition de présenter un investissement communal permettant d'améliorer l'esthétique du site. Par exemple, par la plantation d'une haie sur la bordure Nord-Est et la remise en état du cheminement piétonnier à l'issue des travaux du futur parking. Ceci n'a pas été fait, il y peut-être eu des torts des deux côtés mais il serait intéressant d'essayer d'apaiser cette situation lors d'une séance de commission.

- M. Détruche : je ne voulais pas aborder ce sujet, car si mon prédécesseur a passé certains accords il bien entendu que le Conseil administratif actuel va les respecter.

Je crois également que mon prédécesseur a tenu une partie de ses engagements mais par contre les devoirs qui étaient demandés à la direction du cirque n'ont pas du tout été respectés. J'ai cependant eu un excellent contact avec la responsable de l'Association DIABOLO et la situation s'est depuis très nettement améliorée par rapport à ce que l'on a vu ces dernières années voire ces derniers mois.

Au vote :

- *Le renvoi de la pétition à la commission des Travaux & Bâtiments est accepté à l'Unanimité.*

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

7. Projet de budget 2004 :

7.1. Budget de fonctionnement. (DA-03-23a)

7.2. Nombre de centimes additionnels. (DA-03-23b)

Mme Isabel Rochat, Maire et Conseillère administrative déléguée aux Finances, fait la déclaration suivante qui porte sur les 5 points relatifs au budget 2004 :

Ce budget 2004 est raisonnable. Cette année encore il est maîtrisé et affiche une augmentation des charges de 3,9% par rapport à 2003 et une augmentation des revenus de 4,2%, soit aux charges Fr 26'068'546,- et aux revenus Fr 26'132'650,-.

Présenter un budget c'est revoir l'entier des activités communales, ce qui a été fait jusqu'à présent, ce qu'il faudrait améliorer et envisager des perspectives à plus long terme. Le budget se devrait, s'il est bien fait, d'être le fidèle reflet de la politique mise en place par les autorités.

Celui-ci est notre tout premier et je sollicite votre indulgence pour les imperfections qu'il pourrait comporter. En effet, on se rend vite compte que les contraintes sont multiples et que la principale d'entre elles échappe à notre maîtrise car il s'agit de prévoir des dépenses qui devraient être en totale adéquation avec une de nos recettes, en l'occurrence la production fiscale. Or, la volatilité de ce secteur n'est un secret pour personne car nous sommes totalement dépendants du Département des Finances.

En règle générale pour l'ensemble du canton les prévisions en matière de revenus et de taux de croissance sont assez bonnes et on s'attend à une reprise décalée de l'activité économique mais vraisemblablement pas suffisante pour compenser la situation de récession du premier semestre. On s'attend malgré tout à une reprise de l'activité économique.

Pour Thônex, il ressort que les 4% d'augmentation des revenus sont constitués essentiellement par les personnes physiques ainsi que la taxe professionnelle, la confiance doit être rétablie et l'on s'est efforcé dans ce budget de maintenir le cap fixé par nos prédécesseurs à savoir : le maintien de la dette et des intérêts à Fr 0,-. Les investissements à prévoir sont importants, c'est la raison pour laquelle la prudence a constamment guidé nos choix.

Il faut noter que la population thônésienne subit un accroissement d'environ 2% pour une augmentation du taux d'inflation de 9%. On est à ce stade, en droit de se demander si, compte tenu de la valeur de production du centime communal, estimé à environ Fr 500'000,-, il ne fallait pas oser une politique aussi audacieuse mais une fois encore les investissements prévus pour notre première année au Conseil administratif nous retiennent de le faire.

La grande question au vue des charges serait d'envisager, comme cela a été évoqué tout à l'heure, par mon collègue Philippe Decrey, un regroupement des trois chênes pour certains postes traditionnellement lourds.

En conclusion, j'aimerais adresser mes vifs remerciements à l'administration communale dans son entier pour la maîtrise des coûts qui nous démontre ainsi que l'on peut être performant sans être trop gourmand, je remercie bien sûr notre secrétaire général ainsi que l'ensemble des chefs de service qui m'ont énormément assistée dans la finalisation de ce budget 2004 que je vous recommande vivement de voter ce soir.

Je terminerai sur une petite note féminine que j'ai découverte dans une revue de la Winterthur... « les femmes s'informent de manière approfondie avant de se forger une opinion personnelle, leur réserve et leur scepticisme leur évite de sur-estimer leur capacité, aussi leurs portefeuilles sont nettement moins volatiles que ceux de leurs homologues masculins ! ».

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 octobre 2003 : il faut rappeler qu'il y a eu deux séances de pré-budget avant que la commission ne se prononce, cette manière de faire ayant été remise d'actualité par le Conseil administratif

- *Dans la séance du 23 octobre le budget a été examiné dans sa totalité et a été accepté à l'Unanimité. Le centime additionnel a été maintenu à 44cts également à l'Unanimité. Les indemnités pour les Conseillers, administratifs et la taxe professionnelle ont également été acceptées à l'Unanimité à l'exception des jetons de présence des Conseillers municipaux où il y a eu une abstention.*

La discussion est ouverte :

Mme Sophie Desjacques Carnegie fait la déclaration suivante au nom de la fraction démocrate-chrétienne :

Le budget de fonctionnement 2003 de la commune de Thônex est sans grande surprise et peut être qualifié de satisfaisant.

Il faut signaler son acceptation, à l'unanimité, en une seule séance, par la commission des finances. Le travail fait dans le groupe pré-budget s'est révélé très utile et a permis d'éviter de nombreux retours en commissions.

Avec un excédent de revenus de Fr 64'104,-, on peut dire que nous sommes du bon côté. La baisse du centime votée en 2001 est digérée. Il s'agit toutefois de rester prudents au vu des nombreux investissements à venir. De plus, la reprise qui voit le jour dans d'autres pays, ne semble pas avoir atteint les limites de notre canton. On ne peut dès lors que se féliciter d'avoir à Thônex, un Conseil administratif qui continue sur la lancée de ses prédécesseurs dans le souci d'un équilibre budgétaire qui a le mérite de ne pas péjorer l'avenir.

Nous voudrions ce soir redire notre attachement à une politique municipale menée de concert avec les communes chénoises. Pourquoi, à l'instar de ce qui s'est fait dans le domaine sportif avec le centre sportif de Sous Moulin, réussite de politique inter-communale, ce qui se fait dans le domaine de la culture, ne pas continuer dans le domaine « incendie et secours ». À quand une compagnie des pompiers des 3 Chênes ? Une étude est menée ces jours sur la petite enfance sur nos trois communes et nous saluons cette initiative. Nous savons que collaborer n'est jamais facile mais nous souhaitons que notre nouveau Conseil administratif fasse preuve de pionnier dans ce domaine et saisisse chaque opportunité de partenariat.

Il est temps de remercier notre secrétaire général et son équipe, le président de la commission des finances et les membres de la commission pré-budget pour l'excellent travail fourni ainsi que notre maire et déléguée aux finances, Mme Isabel RoCHAT, pour avoir présenté à ce Conseil un budget adapté à la qualité de vie dans notre ville de Thônex.

La fraction démocrate-chrétienne acceptera donc ce budget 2004.

M. Jean-Claude Grandgirard fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Le groupe radical a étudié avec intérêt le budget présenté ce soir. Il nous montre une continuité de la gestion communale.

Concernant les charges nous constatons une évolution satisfaisante : l'augmentation des charges par rapport aux années précédentes de + 9% en 2002, de + 6% en 2003 et de moins de + 4% au budget 2004.

Nous demandons au Conseil administratif de continuer dans cette voie afin de freiner l'augmentation des dépenses et à terme de les stabiliser.

Concernant les recettes, les prévisions nous paraissent très prudentes : - 4% par rapport aux comptes 2002, soit - Fr 1'340'000,-.

Le choix prudent du conseil administratif est dicté par des perspectives conjoncturelles peu favorables, un nouveau mode de perception impôts et des prévisions cantonales peu fiables. Nous le comprenons et nous renoncerons à demander une baisse du centime communal pour l'exercice 2004 ; toutefois, si les faits démentent les prévisions et que l'exercice 2003 nous montre des excédents de recettes importants comme au cours de ces dernières années (excédent aux comptes 2002 Fr 3'500'000,-) nous demanderons une baisse substantielle du centime pour le budget 2005.

Nous remercions l'ensemble du personnel communal pour le travail effectué et tout spécialement le secrétaire général pour l'ensemble des documents remis aux Conseillers municipaux et en particulier pour les commentaires concernant le budget 2004.

Nous félicitons le Conseil administratif, tout particulièrement Madame le Maire en charge des finances, pour leurs engagements, leur promptitude concernant la prise en compte de l'ensemble des dossiers communaux.

Le groupe radical acceptera : le budget 2004, le centime à 44, les jetons de présence Conseillers municipaux, les indemnités aux Conseillers administratifs et la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

M. Olivier Favre fait la déclaration suivante au nom de la fraction libérale :

Le groupe libéral prend acte du budget communal 2004.

L'augmentation des charges de 3,9% semble proportionnée à la progression de la population et au service que la municipalité doit lui rendre. Les revenus augmentés de 4,2% par rapport à l'année précédente augurent une bonne santé conjoncturelle générale sur notre commune pour autant, encore une fois, que les estimations fiscales fournies par le Département des finances s'avèrent exactes dans les mois à venir.

Le faible excédent de revenus inscrit dans ce budget raisonnable doit faire prendre conscience à notre Conseil municipal que sa marge de manœuvre est minime. Chaque dépense devra être évaluée quant à son opportunité financière et temporelle. Si les prochains engagements financiers de la commune s'inscrivent dans les plans des investissements, les amortissements grèvent bel et bien les frais de fonctionnement des budgets futurs. La réalisation d'équipements à l'usage des comuniers (écoles, mairie, etc...) est indispensable aujourd'hui. Ces projets, bientôt réalité, vont apparaître dans nos budgets et nos comptes dès les premiers crédits votés.

De plus, les lourdes infrastructures imposées par la création (éventuelle ?) de nouveaux quartiers, vont venir encore alourdir de manière imposante ces mêmes budgets et comptes de la commune. Si un besoin cantonal voire régional en dicte la nécessité, il est plutôt incertain que les effets induits par ce type d'extension favorise une qualité de vie sociale et économique pour les habitants de Thônex. Car, concrètement, la charge fiscale du contribuable devrait à terme trouver un allègement mais l'orientation imposée du développement urbain communal ne semble pas vouloir l'y inciter... Dès lors, si le budget 2004 peut apparaître bien « sage » aux yeux de certains, on peut saluer la volonté politique d'aujourd'hui qui se prépare aux assauts de demain.

Enfin, et de manière plus pragmatique, chaque conseiller municipal (ancien tout au moins) aura pu apprécier la méthode technique qui est d'étudier la globalité du budget en 2 commissions de pré-budget avec 1 délégué par parti et non plus que chaque commission du municipal analyse la partie budget la concernant. Ce mode faire a diminué le nombre de commissions et les économies ainsi réalisées dans la rubrique des jetons de présence sont certainement plus importantes que les quelques francs que rabotaient quelques commissaires auparavant.

Avant de conclure, il faut relever le travail remarquable de notre tout nouveau Conseil administratif qui a « planché » de façon très studieuse et détaillée sur l'ensemble des rubriques, ne laissant aucune incertitude sur les chiffres inscrits. Le trio de l'Exécutif fonctionne avec efficacité. Mme Isabel Rochat, Maire, déléguée aux finances a confirmé sur son premier budget, la rigueur, la précision et surtout l'enthousiasme qu'elle porte à sa nouvelle charge, qu'elle en soit largement remerciée et félicitée. Bien sûr, on ne saurait oublier M. Guex, secrétaire général, pour ses compétences techniques et sa disponibilité dans cet important travail. Nous le remercions ainsi que toute son équipe du personnel de la Mairie.

Le groupe libéral vous invite voter ce budget 2004 sans restrictions, par sagesse et mesure.

Mme Anni Stroumza fait la déclaration suivante pour les socialistes-verts :

Les Socialistes et les Verts voteront le projet de budget 2004 présenté par le Conseil administratif.

C'est un vote sans enthousiasme, car ce budget est bien timide et insipide. C'est une copie conforme du budget 2003 avec les mêmes montants, ajustés selon les comptes 2002. Il n'y a pas d'énoncés politiques, ni objectifs, ni priorités qui auraient permis d'éclairer le Conseil municipal et la population sur la politique que la nouvelle équipe au Conseil administratif entend mener ces prochaines quatre années.

Or, nous attendions un programme politique bien affirmé. Illustré par un plan d'investissement quadriennal. C'est raté pour cette fois-ci, mais nous regrettons que le Conseil administratif n'ait pas saisi cette occasion pour s'affirmer et présenter sa politique.

Il est vrai que le budget a été élaboré en même temps que l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, mais il s'est tout de même écoulé 4 mois entre l'entrée en fonction et la première discussion sur le pré-budget début octobre. Ce délai aurait dû être largement suffisant pour préparer un programme précis. C'est la raison pour laquelle notre groupe considère ce budget comme un budget de transition qui permettra de gérer le quotidien, à la petite semaine, sans plus.

Or, nous souhaitons pour notre commune une politique entreprenante et volontaire pour répondre aux besoins et aux problèmes soulevés par nos citoyens : information large sur les projets et les activités municipales, développement de la démocratie participative pour les projets de proximité, nouveaux équipements pour la petite enfance, amélioration de l'hygiène et de la sécurité de nos rues pour les piétons et les cyclistes, construction de logements et embellissement des espaces publics.

Plus du tiers de la population à Thônex appuie ces objectifs et il serait bon que le Conseil administratif s'en rappelle.

- Mme Rochat : je remercie Mme Stroumza d'avoir abordé le sujet du plan quadriennal d'investissement. Ce dernier est prêt mais nous ne trouvons pas judicieux de le distribuer ce soir. Il sera donc remis lors d'une prochaine séance mais il sera auparavant discuté lors d'une commission des Finances.

M. Fischer : cette délibération se votera en deux temps (budget 2004 et centimes additionnels).

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyne Brander, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2004 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 23 octobre 2003,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 26'068'546,-, aux charges et de Fr 26'132'650,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 64'104,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2004 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 5'425'000,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 5'425'000,-

- Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 5'105'119,- moins l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 64'104,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 255'777,-,
- Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

- À l'UNANIMITÉ,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2004 pour un montant de Fr 26'068'546,- aux charges et de Fr 26'132'650,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 64'104,-.
- À l'UNANIMITÉ,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2004 à 44 centimes,
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2004 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

7.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux. (DA-03-24)

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 octobre 2003 :

- *Les jetons de présence ont été acceptés à l'Unanimité moins une abstention.*

La parole n'étant pas demandée, à Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2004,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 23 octobre 2003,

- À l'UNANIMITÉ (moins une abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 2004, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 41'000,- (quarante et un mille francs).

7.4. Indemnités versées au Conseil administratif. (DA-03-25)

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 octobre 2003 :

- *Les indemnités versées au Conseil administratif ont été acceptées à l'Unanimité.*

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2004,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 23 octobre 2003,
- À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer, pour 2004, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à Fr 165'000,- (cent soixante-cinq mille francs).

7.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-, (DA-03-26)

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 octobre 2003 :

- *La taxe professionnelle minimale à Fr 30, - a été acceptée à l'Unanimité.*

La parole n'étant pas demandée, Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 23 octobre 2003,
- À L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2004 à Fr 30,- (trente francs).

8. Fondation pour le logement de la commune de Thônex

Nomination de cinq personnes au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. (DM-03-08)

M. le Président informe les Conseillers municipaux que les nominations sont statutaires afin de former le nouveau Conseil de Fondation dont le mandat commencera au 1^{er} janvier 2004.

Les propositions sont les suivantes :

- **M. Denis Henry**, présenté par M. Fabiano Forte pour le PDC
- **M. Jean-Claude Grandgirard**, présenté par M. Richard Stark pour la fraction radicale
- **M. Patrick A. Gautier**, présenté par M. Michel Frossard pour le groupe libéral
- **Mme Anni Stroumza** et
- **M. Guy Loutan**, présentés par M. Roland Droz pour le groupe socialistes-verts.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu les statuts de la « Fondation pour le logement de la commune de Thônex » acceptés par le Conseil municipal en date du 15 mai 1984,
- Vu l'article 9 des statuts de la Fondation qui stipule que :

« Les membres du conseil de fondation sont élus en principe pour une période de quatre ans, qui débute le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de chaque législature des autorités communales »,
- Attendu que l'article 8, lettre b) des statuts de la Fondation il est prévu que le Conseil municipal élit cinq membres au Conseil de Fondation, dont au moins deux Conseillers municipaux,
- À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'élire au Conseil de Fondation de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex, pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007, les personnes suivantes :
 - M. Denis HENRY (Parti Démocrate-Chrétien)
 - M. Jean-Claude GRANDGIRARD (Parti Radical)
 - M. Patrick A. GAUTIER (Parti Libéral)
 - Mme Anni STROUMZA (Parti Socialistes/Verts)
 - M. Guy LOUTAN (Parti Socialistes/Verts)
9. Projets de délibération
Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.
10. Propositions du Conseil administratif
 - 10.1. Mme Isabel Rochat, Maire
 - 10.1.1. Séance du Conseil municipal
Il sera désormais remis une photocopie de l'ordre du jour au public qui vient assister à nos séances.

10.1.2.Fête du Country

Je tiens à remercier toute l'équipe du comité des fêtes pour la manifestation « Thônex-Total-Country » qui a remporté un grand succès grâce aux soixante bénévoles qui ont travaillé.

11. Questions écrites :

11.1. M. Guy Loutan, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts, concernant « la mise en séparatif des eaux de la commune » :

Cette séparation des eaux étant du ressort communal dans le cadre de plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qu'elle doit établir et avec en toile de fond l'abandon de la philosophie du « tout au tuyau » selon l'idée du maximum de gestion à la parcelle,

et sachant :

- que plusieurs courriers ont été envoyés par le DIAE, domaine de l'eau et des séances d'information organisées pour toutes les communes dans ce sens,*
- que des directives techniques et administratives pour la réalisation des PGEE ont été édictées par les services du domaine de l'eau à l'intention des communes, dans lesquelles l'aspect infiltration était traité,*
- qu'il est aussi important de décharger les STEP que d'éviter les crues des cours d'eau,*

et comme il semble que l'État ait obtenu des subventions fédérales pour notre commune avec la date limite de début des travaux de planification exigée au 12 septembre 2004,

le Conseil administratif peut-il nous préciser :

- la philosophie qui le guidera dans le domaine de la gestion des eaux de pluie (problématique, élimination, infiltration, usage domestique, information des riverains sur les différentes possibilités modernes de gérer l'eau de pluie...),*
- l'état d'avancement de la pose du séparatif et le plan d'action dans ce domaine des PGEE,*
- s'il pense agir par groupements géographiques (par exemples : les trois chênes...) par souci d'efficacité et d'économie.*
- la somme de subvention prévue, reçue et dépensée et si les travaux budgétés seront faits avant septembre 2004,*

- *la répartition entre propriétaires et commune des frais concernant les chemins privés,*
- *s'ils sont à la charge de la commune, s'il sera demandé, en contre partie aux propriétaires une participation d'intérêt public, comme par exemple des ralentisseurs de circulation, des servitudes de droits de passage piétons ou/et cyclistes, etc..*

11.2. M. Guy Loutan, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts, concernant « le problème de sécurité aux Jumelles – 59, rte de Mon-Idée » :

Sensibles à nos concitoyens âgés de notre commune, nous demandons au Conseil administratif de nous éclairer sur ce qui suit :

*Il semble que les habitants de la maison ci-dessus ne soient pas entourés comme ceci serait censé l'être :
personne ne serait là de 17h. à 19h., ni de 07h. à 08h.30, pas plus que du vendredi 17h. au lundi 08h.30.*

Le gérant ou sa femme seraient parfois absents à des moments où une présence normalement prévue, par contre un permanent semble bien là la nuit de 19h. à 07h. comme prévu.

En cas de malaise, un habitant peut sonner, la sonnerie arrive chez le gérant ou en cas de non réponse à Carouge au Cardinal Mermillod. Si quelqu'un peut y être atteint, il doit aller au centre social des trois Chênes chercher la clé au bureau du gérant, où se trouve un coffre avec les clés des locataires.

Que se passe-t-il s'il n'y a personne aux trois Chênes, ou que le gérant s'absente avec la clé du bureau dans lequel se trouve les clés des chambres...

Un habitant aurait été retrouvé mort sans que personne ne s'aperçoive de rien durant trois jours, d'autres doivent attendre au sol un temps prolongé avant que les pompiers ne doivent venir enfoncer la porte faute de clé ! N'est-ce qu'un ragot ?

Le Conseil administratif peut-il nous donner des précisions sur l'organisation de la sécurité dans ce foyer et le cas échéant, voir à améliorer le respect des présences normalement prévues et à en améliorer l'organisation ?

Notre Conseil sera aussi intéressé à recevoir le rapport de l'audit en cours sur les immeubles à encadrement médico-social de la commune.

12. Propositions individuelles et questions

Les Conseillers municipaux s'expriment sur les sujets suivants :

12.1. Mme Sophie Desjacques Carnegie :

12.1.1. Chemin de Marcelly

Le sens de circulation a été changé au chemin de Marcelly et il n'est plus possible d'emmener les enfants à l'école par la route de Jussy, tout le monde accède par l'avenue Tronchet et fait demi-tour à la boucle de rebroussement située sur le parking de la piscine.

Ce changement pose un grave problème de sécurité car le croisement dans le virage devant l'école ne permet pas de voir les véhicules qui arrivent en face. De plus, les parents déposent les enfants à cet endroit. Cette situation n'est pas facilitée par des véhicules qui sont constamment parqués le long du chemin contre la salle de gymnastique de l'école.

Il serait souhaitable de supprimer ces places de parking et de profiter d'en mettre deux pour les handicapés car il y a deux enfants concernés dans l'école.

Bien que la police incite les parents à ne pas se rendre à l'école en véhicule, il faut tout de même savoir que certains d'entre eux habitent à plus d'un kilomètre.

- M. Decrey : cette décision a été prise lors de la dernière législature. Nous allons tout de même étudier la possibilité d'enlever les places de stationnement, d'aménager des places pour les handicapés et essayer d'améliorer la visibilité dans ce virage.

12.2. M. Michel Vacheron :

12.2.1. Communications du Conseil administratif

Je tiens à remercier le Conseil administratif pour les informations qu'il nous donne en début de séance ce qui nous permet de nous rendre compte de l'avancement de ses dossiers. L'étape suivante pourrait être un dialogue avec le public, comme cela se fait dans certaines communes.

12.2.2.École du Bois-Des-Arts

Il y a environ deux ans la commune a acquis une machine pour nettoyer le préau, il a même fallu agrandir une porte pour la rentrer. Or, elle n'a jamais fonctionné... et l'on peut constater aujourd'hui que le préau ressemble à un compost de feuilles mortes, donc qu'en est-il pour cette machine ?

- M. Détruche : je crois que votre remarque est tout à fait pertinente mais je ne peux malheureusement pas vous répondre ce soir. Je me renseignerai rapidement à ce sujet.

12.3. M. Fabiano Forte :

12.3.1.Conseils municipaux citoyens

Je remercie M. Vacheron de rappeler l'éventuelle possibilité qu'il y ait un dialogue entre le public et les autorités. Le parti démocrate-chrétien avait déposé un projet de délibération allant dans ce sens lors de la précédente législature.

- Mme Stroumza : je rappelle que le groupe socialiste avait proposé la mise en place d'un Conseil municipal citoyen lors de la révision du règlement du Conseil municipal. Cette proposition avait été refusée par tous les groupes, y compris le vôtre.

Le projet déposé par le PDC est dans les mains du Conseil administratif.

12.3.2.École Marcelly

Les lauréats du concours ayant été désignés, est-il possible d'avoir un calendrier concernant la situation de ce dossier ?

- M. Détruche : l'école de Marcelly est prioritaire dans le calendrier du Conseil administratif. Comme vous le savez il s'agit du premier dossier important que nous allons traiter dans cette législature et il est légitime que nous nous entourions de toutes les garanties afin de mener à bien un chantier de cette importance.

Les garanties peuvent porter sur le choix de l'architecte, d'un conseiller du maître de l'ouvrage ; nous sommes en train de nous atteler à cet exercice. Nous viendrons lors d'un prochain Conseil municipal avec des réponses aux interrogations de ce soir.

12.4. M. Guy Loutan :

12.4.1. Peupliers de l'avenue de Thônex

Est-il possible de garder un arbre sur deux, qui sont en train d'être abattus, à 5-6 m. de hauteur qui feront des jets très rapides et vigoureux à la place de tout couper et de mettre à la place des plantons transparents qui prendront du temps à germer ?

- Mme Rochat : l'abattage de ces peupliers est une décision du Conseil municipal et le projet de plantation ne va pas prévoir de mettre des arbustes en remplacement. Le futur budget de replantation concernera tout le périmètre et le fait de laisser certains peupliers pourrait dépareiller une harmonie recherchée.

12.4.2. Séances de commissions

Est-il possible d'indiquer les motifs lorsque les séances de commission doivent être annulées ?

12.5. Mme Anne-Marie Jaquet :

12.5.1. École du Pont-Bochet

Il avait été discuté d'agrandir cette école avant d'attaquer les travaux de l'école Marcelly afin de permettre le transfert des élèves pendant les travaux. Où en est-on à ce sujet ?

- M. Détruche : je l'ai déjà précisé la priorité numéro une est l'école Marcelly. Dans le plan quadriennal des investissements qui vous sera présenté en commission des Finances vous aurez les priorités concernant l'étalement des travaux prévus pour ces deux groupes scolaires.

Le problème du déplacement des enfants sera débattu et solutionné en temps voulu.

12.6. M. Jean-Claude Grandgirard :

12.6.1. Sécurité dans les écoles

Il y a quelques mois, il y a eu des problèmes avec des personnes mal intentionnées qui se sont introduites dans des locaux scolaires. A cette époque des mesures ont été promises afin que ceci ne puisse plus se reproduire, notamment, avec la pose de caméras ainsi que de fermeture de portes sécurisées, ces mesures ont-elles été prises ?

- Mme Rochat : nous attendons depuis un certain temps le préavis du Service sécurité et feu à ce sujet car nous serons en mesure d'effectuer ces transformations dès que ce préavis nous sera parvenu. A ce jour nous avons fait plusieurs relances.

12.7. M. Michel Vacheron :

12.7.1. Salle des fêtes de Thônex

Je constate avec plaisir que la salle des fêtes accueille à nouveau des artistes d'une certaine renommée et j'espère que cela va continuer dans cette voie, bien qu'il ne s'agisse pas d'organisations communales.

12.7.2. Chemin de la Béraille

Lorsque l'on se rend de Sous-Moulin à Villette il y a un moment où l'on se trouve en face d'un « bunker » qui ne permet pas de passer avec une poussette voire un vélo, alors que ce passage est déterminé comme chemin de randonnée cantonal avec toute la signalétique adéquate. Le Conseil administratif pourrait-il intervenir pour remédier à cette situation.

- M. Decrey : s'agissant d'un chemin privé, les négociations sont souvent difficiles avec les propriétaires qui ont mis en place ces installations, mais je vais voir avec le Département si ce dernier peut intervenir à ce sujet.

La séance est levée à 23h.

*

Le Président :

Le Secrétaire :

M. José FISCHER

M. Philippe GUEX